



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-dix-septième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 1-5 juillet 2019

Organisation de la quarante-deuxième session de la Commission: Rapport sur les modifications apportées pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des travaux de la Commission

(Document établi par le secrétariat du Codex)

1. INTRODUCTION

- 1.1. À sa soixante-seizième session¹, le Comité exécutif du Codex Alimentarius, conscient de la nécessité d'améliorer la gestion du temps lors des séances de la Commission du Codex Alimentarius afin de veiller à ce que les points à l'ordre du jour soient examinés convenablement, est convenu que le Secrétariat du Codex travaillerait avec le président et les vice-présidents de la Commission à d'éventuelles solutions à ce problème, ferait rapport sur ce point au Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session, et mettrait à l'avance à disposition des membres du Comité exécutif les documents pertinents.
- 1.2. La demande formulée par le Comité exécutif à sa soixante-seizième session, ainsi que les préoccupations exprimées par les délégués lors de la quarante et unième session de la Commission², ont été prises en considération dans l'élaboration de l'ordre du jour et du calendrier de la quarante-deuxième session de la Commission, de manière que les délégués puissent consacrer suffisamment de temps aux débats. Le présent document donne un aperçu des changements apportés par le Secrétariat du Codex, en consultation avec le président et les vice-présidents de la Commission.

2. APERÇU DES CHANGEMENTS APPORTÉS EN VUE DE LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION

Séance d'ouverture

- 2.1 La quarante-deuxième session de la Commission s'ouvrira 30 minutes plus tôt que lors des sessions précédentes. Pour qu'elle se termine dans les temps, la séance d'ouverture se limitera aux interventions de la FAO et de l'OMS, et à celle du président de la Commission.

Programme

- 2.2 L'ordre du jour a été revu afin de réserver plus de temps aux débats sur les travaux de la Commission relatifs aux l'établissement de normes.
- 2.3 Deux points ont été supprimés de l'ordre du jour: i) Le point concernant l'*Examen régulier de la gestion des travaux du Codex* a été supprimé car il est également inscrit à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif, qui précèdera immédiatement la session de la Commission. Les questions qui s'y rapportent, et qui seront présentées à la Commission pour examen, pourront être abordées et débattues au titre du point 2 de l'ordre du jour, ii) les tables rondes prévues avec des représentants des OIG et des ONG auront bien lieu, mais le point de l'ordre du jour qui prévoit d'en faire rapport à la Commission a été supprimé. Une nouvelle page web consacrée aux observateurs a été créée au point afin de permettre à ce groupe important de parties prenantes du Codex de bénéficier d'une visibilité et de diffuser les résultats des tables rondes.

¹ REP19/EXEC1, para 13.

² REP18/CAC.

2.4 Des manifestations consacrées à la présentation et aux débats relatifs au Fonds fiduciaire du Codex - 2 et au renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS sont prévues en marge de la quarante-deuxième session, à la fin des première et deuxième journées (de 17h à 19h), comme c'était le cas lors de la quarante et unième session. Seuls des rapports abrégés seront présentés à la Commission.

Calendrier

2.5 Les pauses-déjeuner ont été réduites de 30 minutes et dureront une heure et demie. Aucune manifestation parallèle ne sera organisée au cours des pauses-déjeuner afin de permettre aux délégués de disposer de suffisamment de temps pour se rencontrer et discuter des points de l'ordre du jour. Chaque séance plénière durera trois heures. Deux équipes d'interprètes se relaieront afin d'offrir la souplesse nécessaire pour permettre aux délégués d'aller au terme de débats importants ou de faire une pause, s'il y a lieu.

2.6 Des dispositions ont été prises pour permettre une séance en soirée le troisième jour de la session, le mercredi 10 juillet, si nécessaire. Cette séance se tiendrait de 17h à 20h, afin d'éviter que les débats ne se prolongent tard dans la soirée.

Manifestations en marge de la session

2.7 Le nombre de manifestations parallèles a été réduit. Seules deux manifestations auront lieu au cours des trois premiers jours de la quarante-deuxième session de la Commission (voir paragraphe 2.2). Elles se tiendront aussitôt après la fin des séances du jour et se rapporteront directement à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session. Elles n'empièteront pas sur le temps consacré aux séances plénières. D'autres manifestations parallèles, y compris des tables rondes dirigées par des observateurs, auront lieu le jeudi 11 juillet, journée consacrée à la rédaction du rapport.